

VENTE PUBLIQUE

DOCUMENT D'INFORMATION

1. MODALITÉ ET DÉPÔT D'OFFRES D'ACHATS

La Ville de Macamic désire se départir de son matériel de surplus d'actifs. Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au garage municipal au 125, 2^{ième} rue Ouest à Macamic afin de prendre connaissance des équipements en vente.

L'ouverture des offres d'achat se fera publiquement le mercredi 5 octobre 2022 à l'hôtel de Ville au 70, rue Principale à Macamic, à 14h.

Seules seront acceptées les offres d'achat préparées sur les formules fournies par la Ville de Macamic et présentées avant la date et l'heure indiquées. **Une soumission par courriel ne peut être acceptée.**

La Municipalité se dégage de toute responsabilité concernant les dépenses ou dommages qui pourraient résulter à tout promettant acheteur par suite de la présente demande. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres d'achats reçues.

2. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA VENTE PUBLIQUE

Toutes questions et demandes de renseignements concernant la vente publique doivent être acheminées au Surintendant aux opérations, par courriel à : ybellemarre@villemacamic.qc.ca.

3. CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Être une personne physique ou morale ayant la capacité juridique de conclure un contrat. Les employés de la Ville de Macamic ne sont pas admissibles à ce processus de vente publique.

4. CONDITIONS DE CONFORMITÉ DE L'OFFRE D'ACHAT

Les manquements ou omissions suivants peuvent entraîner un rejet de l'offre d'achat :

- a. offre d'achat déposée en retard;
- b. offre d'achat dont l'original n'est pas signé par une personne autorisée;
- c. offre d'achat n'incluant pas le bordereau d'offre d'achat exigé ou dont ledit bordereau n'est pas signé par le signataire dûment autorisé;
- d. toute offre d'achat déposée révélant que l'offrant est inadmissible ou incapable de contracter avec la municipalité en raison d'une loi ou d'un règlement notamment en matière fiscale ou électorale;
- e. offres d'achats multiples soumises par un individu, association, compagnie, corporation sous le même ou différents noms lorsqu'ils relèvent d'un même propriétaire ou d'une même autorité;
- f. offre d'achat transmise par télécopie ou par tout autre moyen de transmission autre que celui exigé par le processus de vente publique;

L'offre d'achat ne doit pas présenter de divergence entre le montant en chiffres et celui en lettres. Une erreur sans incidence sur les prix soumis ou omission autre que celle spécifiquement mentionnée en regard des documents de vente publique, n'entraîne pas automatiquement le rejet de l'offre d'achat à la condition que l'offrant effectue les correctifs requis à la demande de la Municipalité, dans le délai qu'elle lui indique. La Municipalité peut passer outre à tout vice de forme ou défaut mineur que peut contenir l'offre d'achat.

Les offres d'achats peuvent être acceptées ou refusées en tout ou en partie. La Municipalité se réserve le droit de n'accepter aucune des offres d'achats reçues si elle juge que ces dernières sont trop basses ou disproportionnées ou ne reflètent pas une juste valeur. La Municipalité demeure libre en tout temps de conclure ou non le contrat visé. En cas d'erreur dans le calcul des prix totaux, le prix détaillé est déterminant.

Si la Municipalité désire obtenir des précisions sur l'un ou l'autre des renseignements fournis dans une offre d'achat, ces précisions en deviennent partie intégrante. Les précisions fournies ne doivent pas améliorer l'aspect qualitatif de cette offre d'achat ni ajouter d'éléments nouveaux à celle-ci.

5. SIGNATURE DE L'OFFRE D'ACHAT

Si le soumissionnaire est une personne faisant affaire seule, sous son propre nom ou sous un autre nom, non incorporé en vertu de la loi, il peut lui-même signer son offre d'achat.

Si l'offrant est une compagnie constituée en corporation en vertu de la loi, l'offre d'achat doit être également accompagnée d'une copie certifiée d'une résolution du conseil d'administration, autorisant la ou les personnes indiquées à préparer et signer l'offre d'achat et de tout autre document requis par la Municipalité.

Si le soumissionnaire est une société non-incorporée en vertu de la loi, tous les sociétaires doivent signer l'offre d'achat.

L'absence de signature sur le formulaire d'offre d'achat ou sur un document où la signature est requise entraîne le rejet de l'offre d'achat, sauf si la soumission est transmise par courriel.

6. RETRAIT DE L'OFFRE D'ACHAT

L'offrant peut retirer son offre d'achat en personne, par lettre recommandée, en tout temps, avant l'heure et la date limite de réception des offres, sans pour autant aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans les délais prescrits. Pour retirer son offre d'achat, celle-ci doit être clairement identifiée et la lettre de retrait doit être signée par la personne bénéficiant de l'autorité de signature.

7. ACCEPTATION DU CONTRAT PAR L'ADJUDICATAIRE

En déposant une offre d'achat en réponse à cette vente publique, l'adjudicataire s'engage à accepter le contrat qui sera issu de la vente. L'adjudicataire n'aura droit à aucune indemnité ou compensation pour tous les frais encourus pour la préparation et le dépôt de son offre d'achat.

L'adjudicataire à défaut de donner suite à son offre d'achat est redevable envers la Municipalité d'une somme d'argent représentant la différence entre le montant de son offre d'achat et celui de l'offre subséquentement retenue par la Municipalité.

8. AUTORITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Surintendant aux opérations détient l'autorité pour l'exécution de ce processus de vente publique.

9. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DE L'ADJUDICATAIRE

L'adjudicataire aura 45 jours suivant l'adjudication de la vente par le Conseil municipal pour effectuer le solde du paiement dû et pour prendre possession des biens acquis. À cette fin, il doit prendre rendez-vous auprès du directeur général qui pourra recevoir paiement et remettre les biens ou encore mandater quelqu'un de son service à cet effet.

10. PAIEMENTS

Les prix sont fermes et ne peuvent pas être modifiés. Le paiement est effectué soit en monnaie canadienne, par paiement direct ou encore par chèque visé à l'attention de la Ville de Macamic.

11. INSPECTION DES BIENS / SERVICES LIVRÉS

Les actifs peuvent être examinés du lundi au jeudi, sur rendez-vous en communiquant avec Monsieur Yvan Bellemarre au 819 782-4604, poste 224.

12. GARANTIE

Les actifs sont vendus tel quel et dans leur état actuel sans qu'aucune modification, réparation ou amélioration ne soit apportée par la Ville de Macamic et ne bénéficient d'aucune garantie.

13. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le contrat entre l'adjudicataire et la Municipalité correspond aux présents termes et conditions, reflète la commune intention des parties et constitue l'intégralité de l'entente entre l'adjudicataire et la Municipalité. Toute entente antérieure (verbale ou écrite) non incluse aux présentes est nulle et sans avenue.

OFFRE D'ACHAT

BORDEREAU #1

DESCRIPTION DU LOT – lame de niveleuse – Modèle N1G14 – Mise de départ \$ 1 500,00

Informations supplémentaires :

- Fabricant = ME METAL PLESSIS
- Modèle = N1G14
- Année = 2000



Prix offert _____ \$

Nom : _____

TPS (5%) _____ \$

Adresse : _____

TVQ (9.975%) _____ \$

Code postal : _____

Montant total _____ \$

Téléphone : _____

CONDITIONS DE VENTE

- L'offrant accepte toutes les conditions mentionnées dans le présent document de vente publique.
- Les prix mentionnés ci-dessus sont fermes et les biens sont acquis tels que vus et sans garantie de la part de la Ville de Macamic;
- **EN PRÉSENTANT CETTE OFFRE D'ACHAT**, nous reconnaissons à la Ville de Macamic le droit de n'accepter aucune des offres d'achats reçues si elle juge que ces dernières sont trop basses ou disproportionnées ou ne reflètent pas une juste valeur.

Signature: _____

Date: _____

OFFRE D'ACHAT

BORDEREAU #2

DESCRIPTION DU LOT – Camion nacelle – Inter Modèle S1700 – Mise de départ \$ 5 000,00

Informations supplémentaires :

- Année = 1990 (à valider)
- # série = inconnu
- Odomètre = 32 664 km
- Problèmes connus = muffler fini – king pin avant lousse – pourriture sur frame de l'installation du mât – nacelle jamais inspectée – pas de batterie
- Réparations connues =
 - o Jusqu'au remisage en 2015 = entretien régulier (huiles, filtres, graisse, etc.) – moteur en bon état
 - o 2015 = seal de roue avant droit
 - o 2014 = gouverneur, air dryer, spring arrière gauche
 - o 2013 = booster essieu arrière côté droit, slack ajuster 2 essieux arrière droit



Prix offert _____ \$

Nom : _____

TPS (5%) _____ \$

Adresse : _____

TVQ (9.975%) _____ \$

Code postal : _____

Montant total _____ \$

Téléphone : _____

CONDITIONS DE VENTE

- L'offrant accepte toutes les conditions mentionnées dans le présent document de vente publique.
- Les prix mentionnés ci-dessus sont fermes et les biens sont acquis tels que vus et sans garantie de la part de la Ville de Macamic;
- **EN PRÉSENTANT CETTE OFFRE D'ACHAT**, nous reconnaissons à la Ville de Macamic le droit de n'accepter aucune des offres d'achats reçues si elle juge que ces dernières sont trop basses ou disproportionnées ou ne reflètent pas une juste valeur.

Signature: _____

Date: _____